# Le Nord

**Temps probable.** — En France, quelques averses sont encore probables dans le Nord et l'Est avec temps frais.

*Il ne peut y avoir de vraie joie dans un cœur dissipé.*

## VOULEZ-VOUS LES Retraites ouvrières ?

Est-ce une question à poser aux travailleurs ?

Certainement tous les veulent, ces retraites toujours promises, toujours attendues, toujours prochaines et, hélas ! toujours à venir.

Mais trop nombreux sont les travailleurs qui votent comme s'ils n'en voulaient, comme s'ils étaient contents de ceux qui les promettent toujours et qui ne les donnent jamais.

Comment un travailleur sérieux, qui réfléchit, qui regarde les choses et les hommes, les choses qui vont toujours empirant, les hommes qui vont toujours s'agissant, comment, dis-je, ce travailleur peut-il encore donner sa voix aux blocards ?

N'est-il pas suffisamment berné depuis le quart de siècle ?

Un petit bout de comparaison, si vous le voulez bien, entre les retraites ouvrières de Belgique et les retraites ouvrières en France :

Les Belges, depuis vingt-cinq ans, se sont, par leurs élections, donné une majorité et un gouvernement catholiques.

Eh bien ! depuis onze ans nos voisins ont les retraites ouvrières.

Depuis onze ans, ils dépensent chaque année pour elles 200 millions sans augmenter les impôts d'un sou. Remarquons que leur budget n'est que de 600 millions et que leur population n'est que de 7 millions d'habitants.

Chez nous la population est de 39 millions, le budget s'élève à 4 milliards 200 millions, et, non seulement nous n'avons pas encore ces fameuses retraites, mais on nous en promet à des conditions onéreuses : il faudra 200 millions et nous n'avons pas le premier sou.

Je comprends que les Belges se disposent, le 22 mai prochain, à donner un nouveau témoignage de confiance à leurs élus et à leurs gouvernants en conservant la majorité catholique : ils l'ont bien mérité.

Mais comment admettre que le travailleur français vote encore pour les dépensiers et les impuissants du Bloc qui nous gouverne depuis 25 ans ?

Peut-il dire qu'il veut véritablement obtenir les retraites ouvrières celui qui, dimanche prochain, donnera sa voix aux candidats qui veulent continuer la politique financière et sociale du Bloc ?

On ne peut plus se fier aux fumistes tels que les Dron, les Potié, les Guislain, le clan radical, ni aux Delory, Ghesquière, Dubled et autres socialistes, qui ont pris l'alignement radical ; leur système de gouvernement est usé, il a usé la France et berné les prolétaires de vaines promesses.

S'ils veulent vraiment les retraites ouvrières, s'ils veulent une politique sage, pratique, soucieuse du progrès social et du bien-être de l'ouvrier, les électeurs doivent prendre modèle sur leurs voisins les Belges.

Qu'ils donnent leurs voix aux gens honnêtes, intelligents, qui sont disposés à servir de l'ornière blocarde et à entrer dans la voie des vraies réformes, c'est-à-dire à voter les retraites ouvrières pratiques et profitables.

Les retraites ouvrières du Bloc étaient votées en 1906 ; il a fallu les revoter en 1910, nous n'en sommes pas plus avancés.

De pareils travailleurs parlementaires à 25.000 francs par an (41 francs par jour) ne méritent pas de rentrer à la Chambre.

Votons pour d'autres !

V. H.

## Gazette du Nord

La Faculté de Théologie de **LILLE** vient d'être cruellement éprouvée par la mort de **M. le chanoine Evieux**, professeur de droit canon, décédé le mardi 3 mai, après avoir pieusement reçu les derniers sacrements.

Martin Evieux était né en 1852, à Saint-Lambert, d'une famille très honorable. Après de brillantes études au Séminaire d'Océsain de Maximieux et de Belley, puis au Grand Séminaire de Brou (hameau de Bourg), il fut envoyé à Rome en 1876 par Mgr Richard qui, pour la première fois, confiait quelques sujets d'élite au Séminaire Français. En deux ans, M. l'abbé Evieux y avait conquis ses deux doctorats en théologie et en droit canon.

Nommé professeur au Grand Séminaire de Brou, il se distingua par la netteté de son enseignement en même temps qu'il se faisait aimer par la cordialité de ses relations. Plusieurs mauvaises, prêchées à Ars, consacrèrent sa réputation d'orateur.

Des raisons de santé l'ayant forcé à quitter le professorat, il fut successivement curé de Massieux et de Bone, mais on le rappela bientôt au Grand Séminaire de Brou qu'il ne devait plus quitter qu'en 1901.

A cette date, la Faculté de Théologie de Lille avait à pourvoir à la chaire de droit canonique, vacante par la retraite de M. le chanoine Pillet.

Après un double concours, écrit et oral, qui révéla, disait le rapport de M. le chanoine Quillet « un maître en pleine possession de ses sujets, à l'exposition facile et méthodique », Maître Martin Evieux, par décision du Conseil Supérieur, était nommé professeur suppléant de la chaire de droit canonique, et chargé, à ce titre, de l'enseignement du droit ecclésiastique aux Facultés de Théologie et de Droit.

En novembre 1904, il recevait le titre de professeur titulaire.

C'est donc après neuf années de haut enseignement que M. le chanoine Evieux est mort à la tâche, laissant à ses confrères et à ses élèves le souvenir d'un prêtre studieux, aimable et sincèrement dévoué.

Un service sera chanté le vendredi 6 mai, à dix heures, en l'église d'Esquermes, puis le corps sera dirigé sur Belley où auront lieu les funérailles.

**On annonce la mort :**

A **LILLE**, 42, rue du Molinel, de **Mme Jules Delmotte**, née **Jeanne-Léonie Fontaine**, pieusement décédée dans sa 34e année, munie des sacrements.

La défunte était l'épouse de M. Jules Delmotte, notaire.

Les funérailles auront lieu vendredi, à onze heures, en l'église Saint-Maurice.

Samedi 30 avril, à dix heures, ont eu lieu, dans l'église de **BROXEELE**, les funérailles de **M. Léon Leurs**, enlevé prématurément à l'affection des siens dans sa 21e année.

Le deuil était conduit par M. Charles Leurs, père, membre du Conseil paroissial, qu'accompagnait M. l'abbé Doutrelant, professeur au Collège Notre-Dame des Dunes.

Une affluence nombreuse assistait au service funèbre, voulant ainsi donner une marque de sympathie à M. et Mme Leurs, au milieu du deuil qui les frappe.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

## ÉCHOS

### CHEMIN DE FER DU NORD

M. Quenée, chef de station à Appilly, est nommé chef de station à Commegnies.

M. Wauquié, chef de station à Gaillefontaine, est nommé chef de station à Roncq.

### HUISSIER

M. Gaillard est nommé huissier à Lille en remplacement de M. Buns.

### ÉLÈVES-OFFICIERS DE CAVALERIE

Le nombre de sous-officiers de cavalerie à admettre à l'école d'application de cavalerie, comme élèves-officiers, à la suite du concours de 1910, a été fixé à 95.

## Un douanier tombe à l'eau et se noie

### A DUNKERQUE

René Beretz, de Godewaersvelde, préposé des Douanes, en faisant son service le long d'un bassin, dans la soirée de dimanche, vers neuf heures, est tombé à l'eau et y a trouvé la mort. Un marin qui avait entendu le bruit de la chute donna aussitôt l'alarme et on se mit en devoir de repêcher le malheureux. Mais on ne put le ranimer, l'asphyxie était complète.

On ne sait comment l'accident est arrivé. On suppose que le pauvre jeune homme a heurté une amarre de navire qui lui a fait perdre l'équilibre au point qu'il est tombé dans l'eau.

Cette mort a été comme un coup de foudre pour Henri Beretz, cabaretier du « Six-Chemins » à Godewaersvelde, son épouse et ses enfants. Ils sont dans la plus profonde désolation. Toute la population de Godewaersvelde prend part au deuil de cette famille si éprouvée et universellement estimée.

Après un service célébré à Dunkerque, le corps du malheureux jeune homme sera transporté à Godewaersvelde pour y être inhumé mercredi, vers deux heures.

## Cour d'Assises du Nord

Audience du mardi 3 mai 1910

## MEURTRE D'UN GENDARME

### à Bronckerque

Dans la nuit du 12 au 13 juillet 1909, vers dix heures, le brigadier de gendarmerie Rigaumont et le gendarme Wepierre, s'étaient placés en embuscade près de la maison du nommé Emile Hœdts, soupçonné de nombreux vols. Rigaumont s'était caché dans le fossé longeant la route à 40 mètres de l'habitation. Wepierre se trouvait à 50 mètres dans la direction de Brouckerque. Bientôt Rigaumont vit Hœdts sortir avec un individu se dirigeant vers Brouckerque. Peu après un coup de feu retentit : le gendarme Wepierre tomba sur la route, atteint d'un coup de feu dans le flanc.

Rigaumont voulut arrêter Hœdts, mais Wepierre déclara alors : « Ce n'est pas lui qui a tiré sur moi, c'est son frère Henri, je l'ai très bien reconnu. Il a tiré à bout portant, je l'affirme catégoriquement ». Peu après, Wepierre était pris de vanissements et succombait à une hémorragie interne, après avoir encore affirmé que son meurtrier était bien Henri Hœdts.

Henri Hœdts n'a cessé de protester de son innocence. Il a déjà été condamné, sa réputation est mauvaise.

### LES DÉBATS

Au début de l'audience, M. le Président Lefrançois fait ressortir l'actualité poignante de ce drame qui va se juger à l'heure même où les collègues du gendarme Wepierre sont aux prises avec les grévistes de Dunkerque. Il adresse un hommage ému à la mémoire de la victime qui laisse une jeune femme et une fillette.

Le brigadier de gendarmerie Rigaumont décrit la terreur causée dans la région de Bourbourg par les frères Hœdts, pillards et incendiaires. Tant qu'ils eurent la clef des champs, les voisins connurent le cauchemar des attentats criminels; et depuis leur arrestation, en juillet dernier, plus un seul délit dans cette paisible population.

Avec une tristesse qui semble gagner le jury, le brigadier raconte la mort de son camarade. Il insiste sur ce fait que Wepierre connaissait très bien Henri Hœdts et qu'en l'accusant, il ne pouvait se tromper.

Henri Hœdts, un solide gaillard qui se tient droit et fixe la Cour sans sourciller, persiste à l'interrogatoire dans son système de défense têtue : « Je n'étais pas là, j'étais à Marck, dans mon lit ».

— De Marck à Brouckerque, réplique le Président, il n'y a que 15 kilomètres, vous êtes un excellent cycliste et vous pédaliez souvent la nuit avec votre frère. Avouez donc que la nuit du meurtre, vous êtes venu rejoindre Emile Hœdts à Brouckerque pour commettre un mauvais coup ! »

Mais l'inculpé hoche la tête. On n'obtiendra rien de lui.

— Le coup a fait balle, vient déclarer le médecin-légiste. Wepierre a donc été tué à bout portant. Il a très bien pu reconnaître son agresseur.

Menottes aux mains et flanqué de deux gendarmes, car lui-même purge une peine d'un an de prison, Emile Hœdts assure qu'il n'est point sorti de chez lui à l'heure du drame. Il était couché, seul dans sa maison avec sa femme et son fils, quand Rigaumont lui demanda assistance pour transporter Wepierre. Mais Rigaumont vient démentir énergiquement le témoin.

— Et le fusil qu'on a retrouvé chez vous ? demande le Président à Emile Hœdts.

L'autre réplique sans gêne qu'il ne s'en servait guère. Mensonge encore : l'expert conclut qu'on a tiré avec ce fusil entre le 12 et le 15 juillet.

La femme d'Emile Hœdts arrive souriante parlant haut, vite, beaucoup, par saccades qui font papillonner son chapeau noir piqué de coquelicots : « Doucement, supplie à chaque minute le Président qui voudrait prendre quelques notes pour s'y raccrocher tout à l'heure après cette rafale de mots ».

M. Herrebroeck est l'un de ces braves journaliers qui tremblaient de tous leurs membres quand ils devaient passer la nuit devant la maison Hœdts. Le pauvre homme est tombé justement en plein drame; il n'aura plus de sa vie une pareille peur.

Marius Rougeron, inspecteur de police mobile à Lille, apporte les renseignements très peu édifiants qu'il a récoltés sur Hœdts pendant son enquête. On écoute encore quelques dépositions de moindre valeur; chaque témoin fournit sa petite preuve et contribue pour sa part à créer les présomptions accablantes qui pèseront désormais sur l'inculpé.

### LE RÉQUISITOIRE ET LA PLAIDOIRIE

Me Gros, ayant reconstitué à grands traits la scène du meurtre et campé dans leur combat nocturne les gendarmes et les agresseurs, rend hommage à la bravoure et au sang-froid du brigadier Rigaumont.

Aucun doute ne peut subsister sur la culpabilité d'Henri Hœdts; seuls des repris de justice viennent le défendre, alors que la victime l'a formellement accusé. De plus, les perquisitions ont amené la découverte du fusil qui a servi à Hœdts, du vélo sur lequel il est venu de Marck.

Les nombreuses condamnations des frères Hœdts défilent alors : et pourtant ils n'ont pas payé toute la litanie de leurs méfaits, puisque depuis deux ans, plus de 200 vols impunis ont été commis dans la région par ces deux malfaiteurs qu'on n'osait dénoncer.

Contre Henri Hœdts, meurtrier redoutable, qui n'a pas craint de s'attaquer aux gendarmes, une sanction sévère s'impose. L'avocat-général réclame pour l'inculpé les travaux forcés à perpétuité.

Me Jardel, défenseur de Hœdts, supplie éloquemment les jurés de ne pas condamner son client sur son passé, ni sur les vraisemblances accumulées par l'enquête. L'accusation a prouvé qu'Henri Hœdts était « capable » d'un meurtre. A-t-elle prouvé qu'il en était : « coupable » ?

Il n'y a qu'une charge contre l'inculpé : c'est la déclaration de la victime. Mais le gendarme Wepierre n'a-t-il pu se tromper ? Me Jardel soulève ce problème angoissant et malgré soi on se laisse prendre à sa brillante et séduisante argumentation mise au service d'une conviction ferme et forte.

Car après avoir tenté de défendre son client contre le ministère public, Me Jardel, qui passionne visiblement les jurés attentifs, prend une vigoureuse offensive et veut montrer qu'il y a aussi des probabilités favorables à son client. Il discute pied à pied la question de bicyclette qui est le pivot de l'accusation. De plus il met en valeur ce fait qu'Henri Hœdts était brouillé depuis quinze jours avec son frère, le 12 juillet : donc ils n'ont pu être cette nuit-là de connivence.

Mais alors qui accuser ? Les magistrats eux-mêmes ont longtemps hésité : d'autres individus qu'Henri Hœdts ont été soupçonnés autant et plus que lui. Il y a, planant sur ce drame mystérieux « un troisième frère qu'on ne voit pas, mais qui se devine partout ». Ajoutons qu'il est en prison comme les deux autres.

A la fin de cette remarquable plaidoirie, Me Jardel demande pour son client l'acquittement pur et simple.

### LE VERDICT

Henri Hœdts est condamné à vingt ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour.

## Violences volontaires avec préméditation

### A DUNKERQUE

L'accusé est Maurice Fevin, peintre à Dunkerque, où il est né le 30 août 1886. Depuis dix ans, Fevin était au service de M. Devoghel, peintre à Dunkerque. Avant de partir au régiment, Fevin prêta à son patron une somme de 165 francs. Son service terminé, il redemanda son argent à Mme Devoghel, qui refusa.

Le soir du 16 février 1910, Fevin se munit d'une boîte en fer blanc remplie de vitriol, puis alla attendre la femme Devoghel près de sa demeure. Vers 9 heures, comme elle sortait, il lui lança le contenu de sa boîte à la figure. Après quoi, Fevin alla faire une promenade. Il fut arrêté le soir même.

La femme Devoghel a été atrocement brûlée à la figure : grâce à un pince-nez qu'elle porte constamment, ses yeux ont été préservés. Son incapacité de travail a été fixée à six mois et elle restera défigurée.

Fevin n'a pas d'antécédents judiciaires et les renseignements fournis sur lui ne sont pas mauvais.

***

A l'interrogatoire, Maurice Févin reconnaît avoir jeté du vitriol à la tête de Mme Devoghel. « Je l'ai fait, déclare-t-il dans un mouvement de colère ».

On ne s'explique pas cette colère, Févin n'avait contre les époux Devoghel qu'un grief financier. Or, le mari lui avait laissé tout son mobilier, le payant ainsi en nature et amplement.

D'ailleurs, Févin n'est pas précisément un expansif. Les bras collés au corps, raide comme la Justice... qui le retourne en vain sur toutes ses faces, l'inculpé reste muet.

Las enfin de monologuer, le Président fait défiler les témoins, tous de Dunkerque. On entend un commissaire de police, Henri Bret, qui se perd en conjectures sur le mobile qui a poussé Févin à son acte. Mme Devoghel paraît à son tour : elle fait pitié avec sa figure horriblement défigurée où l'acide a tracé des sillons rouges. Les yeux, à demi-cachés sous un bandeau, sont perdus irrémédiablement.

On a un moment de gaîté discrète quand le témoin Devoghel, le mari de la victime, croisant les jambes et se grattant les genoux, fait solennellement « à la Conr et à MM. les Jurés » une profession de foi sur l'honnêteté commerciale..., et sur mille autres choses. Ce n'est plus un témoin, c'est un professeur, plutôt drôle qu'ennuyeux.

Le sous-officier Malyot, locataire chez les époux Devoghel, a constaté les brûlures faites à la victime : il lui a donné les premiers soins et l'a conduite à l'hôpital.

Louis Héliarl, frappeur, 18 ans : Marie Vanlanbecq, épicière, ne savent rien ou si peu de chose ! On ne sait vraiment ce qui leur a valu le voyage de Douai.

Puisqu'il est certain que Févin a blessé Mme Devoghel et puisque la malheureuse présente elle-même ses brûlures à l'audience, on se serait bien passé d'une foule de dépositions dont il n'y a rien à retenir.

Le docteur Ruyssen octroie un brevet de folie à Févin : il y a dix ans le même docteur accordait aussi la folie à Devoghel. Sur quoi le défenseur de Févin, avec une gravité que l'auditoire est loin de partager, insiste pour savoir si Devoghel est plus fou que l'autre. Ah ! çà, maître, vous lui en demandez trop.

### Le Réquisitoire et la Plaidoirie

Le ministère public rappelle brièvement les faits, les commente sobrement et déclare trouver dans la faute de Févin deux circonstances aggravantes : la préméditation, puisque l'ouvrier depuis longtemps menaçait Mme Devoghel ; la gravité des blessures, puisque la victime reste à jamais défigurée et presque aveugle. Toutefois M. Gros dépose des conclusions très modérées.

La défense plaide naturellement l'irresponsabilité de Févin. Son crime n'avait pas de raison d'être : c'est l'acte d'un fou. Dans le ménage Devoghel il ne se dépensait pas grande intelligence : le jeune ouvrier se trouve bien vite acclimaté dans ce milieu.

A ce moment, le défenseur se retourne vers son client et aperçoit Févin qui, la tête renversée, sommeille au bruit de son éloquence, comme un vrai juge.

L'avocat demande l'acquittement pur et simple.

### Le Verdict

Le Jury, tout en déclarant Févin coupable, lui accorde les circonstances atténuantes. La défense demande le sursis. Févin est condamné à dix-huit mois de prison et 50 francs d'amende.


### AVIS AUX AGENTS

Une importante **SOCIÉTÉ d'Assurances-Vie** ouvrira prochainement un

**Concours**

pour la nomination d'un Directeur dans le département du Nord

**Situation d'avenir**

à toute personne active, munie de sérieuses références.

**Ecrire d'urgence** à M. LEGRAND, Paris, 27, boulevard des Italiens.

NOTA. — Cet avis ne sera plus inséré.


# La Grève générale DE DUNKERQUE

On se croirait revenu aux journées néfastes des 20, 21 et 22 octobre 1902, durant lesquelles Dunkerque fut le théâtre de véritables émeutes.

## L'occupation militaire de la ville

L'occupation militaire de la ville pourrait faire croire que Dunkerque est en état de siège.

Les bureaux de toutes les administrations sont gardée par des détachements de cavalerie ou d'infanterie ; des soldats bivouaquent dans les salles d'attente de la gare, le bureau de poste, la Chambre de Commerce, la salle des pas-perdus du Palais-de-Justice et les couloirs de l'Hôtel-de-Ville.

Aux abords de la sous-préfecture et de la gendarmerie, plusieurs escadrons sont massés, et toutes les rues sont sillonnées par d'incessantes patrouilles de cuirassiers, de chasseurs et de dragons.

Voici d'ailleurs le relevé des troupes arrivées à Dunkerque par trains spéciaux, dans la nuit de lundi à mardi :

1 bataillon du 8e de ligne de Saint-Omer, 2 bataillons du 33e de ligne d'Arras, 1 bataillon du 73e de ligne de Béthune, 1 escadron du 4e cuirassiers de Valenciennes, 1 escadron du 4e cuirassiers de Condé, 2 escadrons du 21e dragons de Saint-Omer, 1 bataillon du 43e de ligne de Lille, 2 bataillons du 127e de ligne de Valenciennes, 2 escadrons du 4e cuirassiers de Cambrai, 2 escadrons du 6e chasseurs de Lille, 1 escadron d'Hesdin.

Et enfin, 200 gendarmes dont 150 à cheval.

Toutes ces forces sont placées sous les ordres du général Plantey, gouverneur de Dunkerque.

Mardi matin, dès 5 heures, les troupes débarquées la nuit traversent la ville pour se rendre au port ; leur passage provoque une vive curiosité ; à toutes les fenêtres se montrent des mines encore à demi-endormies.

## Dispersion des attroupements

M. Vincent, préfet du Nord, arrivé lundi soir à Dunkerque, avait donné des ordres pour faire disperser tout attroupement sur la voie publique. La consigne était si rigoureuse qu'aucun curieux ne pouvait même pas stationner isolément ; un gendarme ou un agent venait aussitôt l'inviter à circuler.

Pour se conformer aux instructions préfectorales, dès 7 heures du matin, des patrouilles de cavalerie dispersaient les moindres attroupements. Ce n'était pas toujours chose facile, et en plusieurs endroits, des altercations se produisirent entre des cavaliers et des passants.

Les principaux incidents eurent pour théâtre les environs du Palais-de-Justice. A plusieurs reprises des charges durent être effectuées par les cuirassiers pour déblayer la chaussée et les trottoirs.

## Un coup de feu

Vers neuf heures, une trentaine d'ouvriers étaient massés à l'angle de la rue du Lion-d'Or et de la place de la République, quand une détonation d'arme à feu retentit : le journalier Georges Bourgeois, de Bosendael, est légèrement blessé au front par un plomb.

Des témoins déclarent que le coup a été tiré d'une fenêtre du deuxième étage du Café Jérôme, à l'angle des places de la République et du Palais-de-Justice.

M. Hénin, commissaire de police, accompagné d'une quinzaine de gendarmes et de l'inspecteur de police, monte aussitôt à l'appartement désigné ; il y trouve un locataire, M. Baud, occupé à préparer tranquillement son déjeuner et qui paraît ahuri de cette descente de police !

Mis au courant des faits qui lui étaient reprochés, notre homme proteste avec véhémence ; une perquisition minutieuse opérée à son domicile n'a fait découvrir aucune arme à feu.

## Arrestations

Les gendarmes ont arrêté dans la matinée pour refus de circuler, Charles Depauw, 52 ans, Maurice Deswartes, 17 ans, Jules Lebousse, 24 ans, Leys, 29 ans, et Marceau Debrouewer.

Ces individus ont été conduits en voiture à la maison d'arrêt, où M. Delalé, substitut du procureur, se tenait en permanence.

## La réunion de mardi matin

A onze heures, trois mille grévistes, dont un millier de femmes, ouvrières de filature, ont assisté à une réunion à la Bourse du Travail.

Plusieurs orateurs prononcèrent de violents discours pour engager les auditeurs à exiger le renvoi de toutes les troupes avant de reprendre le travail.

A la sortie, des pelotons de cavaliers filtraient les manifestants par petits groupes, qu'ils dispersaient ensuite dans les rues avoisinantes.

## LES BLESSÉS

Voici la liste des cavaliers blessés au cours des échauffourées survenues aux abords de la gare et dont nous avons rendu compte hier : le brigadier de gendarmerie Georget, de Merubeuge, blessé à la tête par un tesson de bouteille ; le brigadier de gendarmerie Lechon, de Landrecies, tombé de cheval ; le gendarme Debuire, de Douai, atteint à la tête par une demi-brique ; le gendarme Henriot, d'Hondschoote, le brigadier maréchal des dragons Victor Gay, désarçonné à coups de chaises ; le lieutenant de gendarmerie Larocque, d'Hazebrouck, a été contusionné au-dessous de l'œil droit.

Quelques grévistes ont été malmenés, mais, de leur côté, on ne signale aucune blessure grave.

## Les Tramways

La Sous-Préfecture ayant déclaré qu'elle ne pouvait assurer la libre circulation des cars électriques, la Compagnie des Tramways a suspendu son service; depuis lundi soir aucune voiture n'est sortie du dépôt. Il en est de même sur la ligne de Saint-Pol-sur-Mer.

## L'APRES-MIDI

L'après-midi a été relativement calme ; les cavaliers ont continué à patrouiller ; mais on ne signale aucun incident sérieux.

## Dans la banlieue

Le chômage est également complet dans la banlieue ; à Coudekerque-Branche, Rosendaël, Malo-les-Bains, Saint-Pol-sur-Mer et Petite-Synthe, toutes les usines ont cessé le travail.

## LA SOIRÉE

Mardi soir, à 6 heures, les grévistes ont eu une nouvelle réunion à la Bourse du Travail.

Les auditeurs étaient moins nombreux que le matin.

A la sortie, une centaine de grévistes se massent devant la Bourse du Travail. M. Hénin, commissaire de police, ceint de son écharpe, s'avance et enjoint aux manifestants de se disperser.

Le citoyen Bousquet, de la C. G. T., intervient pour appuyer les injonctions du commissaire.

Après avoir hésité pendant quelques instants les manifestants se séparent et regagnent leur logis.

Jusqu'à 10 heures du soir, le service d'ordre a été maintenu dans toute son ampleur surtout aux abords de la sous-préfecture, de la gendarmerie, de la Bourse du Travail.

A 10 heures du soir, les troupes regagnent leurs cantonnements ; des patrouilles sont formées avec mission de parcourir la ville toute la nuit.

On a remarqué, dans la soirée, une détente très prononcée. Les ouvriers commencent à réfléchir et nombreux sont ceux qui se demandent pourquoi on a décrété la grève générale.

# Chronique Electorale

## Les dernières candidatures

Les situations sont prises désormais par les partis, et les dernières déclarations de candidatures sont enregistrées à la préfecture. On sait que pour le scrutin de ballottage, ice déclarations doivent être faites avant le mardi à minuit.

Cinq candidats seulement se sont fait inscrire, dont trois pour la fameuse troisième circonscription d'Avesnes. Ce sont MM. Carlier, maire de Le Quesnoy, Bécourt, conseiller municipal de la même ville, tous deux de nuance plus ou moins blocarde, et un agréable fantaisiste, M. Gelin (Antoine), propriétaire à Ecoches (Loire).

Dans la première circonscription de Lille, un garçon de magasin de Faches-Thumesnil, M. Romain Hazebrouck, se recommande aux suffrages des électeurs.

Enfin M. Bouvier, conseiller général, maire de Rombies-Marchipont, qui n'était pas candidat au premier tour, a déclaré se porter dans la première circonscription de Valenciennes.

## La liste générale des candidats

Voici donc maintenant la liste générale des candidats pour le second tour de scrutin :

### ARRONDISSEMENT D'AVESNES

**1re circonscription.** — MM. Maire, libéral, et Pasqual, député sortant, radical.

**3e circonscription.** — MM. Vincent, républicain démocrate ; Carlier, maire de Le Quesnoy ; Bécourt, conseiller municipal du Quesnoy ; Gelin (Antoine).

### ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

**1re circonscription.** — MM. F. Deligne, libéral ; Le Roy, député sortant, radical.

### ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**2e circonscription.** — MM. Lerthioir-Fontaine, libéral ; Guislain, radical.

### ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

**1re circonscription.** — MM. Margerin de Metz, libéral ; l'abbé Lemire.

### ARRONDISSEMENT DE LILLE

**1re circonscription.** — MM. Vandame, libéral ; Saint-Venant, socialiste ; Romain Hazebrouck.

**2e circonscription.** — MM. Dambrine, libéral ; Ghesquière, socialiste.

**3e circonscription.** — MM. Duburcq, libéral ; Delory, socialiste.

**5e circonscription.** — MM. Ch. Maurice, libéral ; Georges Potié, radical.

**6e circonscription.** — MM. Ducrocq-Bouteiny, anticollectiviste ; Dubled, socialiste.

**8e circonscription.** — MM. Bernard-Flipo, libéral ; Dron, radical.

### ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

**1re circonscription.** — MM. Bouvier, radical ; Melin, socialiste ; Rogoin, libéral.

**2e circonscription.** — MM. Davaine, radical ; Durre, socialiste ; Thellier de Poncheville, libéral.

### 6e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

Mes chers concitoyens,

Par une campagne électorale sans injures et sans violences, je vous ai prouvé mon respect des opinions et de la dignité de chacun, ma volonté de travailler à la fraternité entre tous nos compatriotes.

Aux attaques personnelles j'ai dédaigné de répondre, faisant de la politique une lutte d'idées, confiant dans notre cause et dans notre dévouement.

Plus de treize mille d'entre vous, le 24 avril dernier, ont refusé leurs suffrages aux partis sans du bouleversement social qui ruinerait notre industrie et notre agriculture. Plus de treize mille d'entre vous, ont condamné avec éclat les chimères et les utopies du collectivisme.

A tous les hommes d'ordre, à tous les républicains je demande un nouvel effort.

Cultivateurs des cantons de Lannoy et Cysoing ! vous ne voterez pas pour un collectiviste, c'est-à-dire pour l'expropriation de la terre et des instruments agricoles.

Ouvriers des usines ! vous ne voterez pas pour un collectiviste, pour un parti sans programme, pour un parti qui exploite à son profit les souffrances et les sentiments généreux des travailleurs, pour le parti des sans-patrie.

Commerçants, Employés ! intéressés à la prospérité des affaires et à la tranquillité publique, vous ne voterez pas pour le collectivisme, incapable de gouverner vos finances, fauteur de désordre et d'anarchie.

Républicains ! dont les cœurs ont gardé

---

**Cours du 3 mai 1910. — Roubaix-Tourcoing**

| MOIS | COTE Précédente | COTE 6-11 h. 30 Roubaix | COTE de 4 h. 15 Tourcoing | CLOTURE Achatеu Vendeur |
|---|---|---|---|---|
| Mai | 6 30 1/2 | 6 30 | 6 30 | 7 22 1/2 |
| Juin | 6 27 1/2 | | 6 27 1/2 | 6 7 1/2 6 30 |
| Juillet | 6 20 | 6 22 1/2 | 6 22 1/2 | 6 22 1/2 6 25 |
| Août | 6 17 1/2 | — | 6 17 1/2 | 6 17 1/2 — |
| Septemb | 6 12 1/2 | 6 12 1/2 | 6 15 | 6 12 1/2 |
| Octobre | 6 07 1/2 | — | 6 07 1/2 | 6 07 1/2 6 10 |
| Novembr | 6 02 1/2 | 6 0 1/2 | 6 02 1/2 | 5 02 1/2 6 05 |
| Décembr | 6 00 | 5 97 1/2 | 5 97 1/2 | 5 97 1/2 6 00 |
| Janvier | 5 95 | — | 5 95 | 95 6 97 1/2 |
| Février | — | — | — | — — |
| Mars | — | — | — | — — |
| | — | — | — | — — |
| Avril | — | — | — | — — |
| Vente | 145.000 k. | | | |

| Anvers Type B | Précéd. | Jour |
|---|---|---|
| | 6 15 | 6 15 |
| | 6 075 | 6 075 |
| | 5 95 | 6 05 |
| | 6 00 | 6 00 |
| | 5 95 | 5 95 |
| | 5 925 | 6 0 5 |
| | 5 90 | 5 90 |
| | 5 85 | 5 85 |
| | 5 80 | 5 80 |
| | 5 75 | 5 75 |
| | 5 70 | 5 70 |
| | 5 70 | 5 70 |
| | 195,000 k | |
| | Soutenue | |

**Le Hâvre**

| MERINOS Côte 3 b. 45 Précéd. | Jour. | CROISÉES Côte 3 b. 4 Précéd. | Jou. | COTONS Cote de 4 h. Précédt | Jour. | CAFÉS Cote de 3 h. Préc. | Jour |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 196 50 | 195 | — | — | 91 5/8 | 91 3/4 | 45 | 45 |
| 196 | 196 | 220 | 220 | 90 7/8 | 91 | 45 | 45 |
| 194 50 | 194 50 | 230 | 230 | 90 5/8 | 90 5/8 | 45 25 | 45 25 |
| 193 50 | 193 50 | 230 | 230 | 89 5/8 | 89 1/2 | 45 25 | 45 25 |
| 193 | 193 | 230 | 230 | 87 1/2 | 87 5/8 | 45 50 | 45 25 |
| 192 50 | 192 50 | 230 | 230 | 83 1/8 | 83 1/8 | 45 25 | 45 25 |
| 190 50 | 190 50 | 230 | 230 | 80 5/8 | 80 3/4 | 45 25 | 45 25 |
| 189 | 190 | 230 | 230 | 79 3/4 | 79 7/8 | 45 | 45 |
| 187 50 | 187 50 | — | — | 79 1/4 | 79 3/8 | 45 25 | 45 25 |
| 8 | 186 | — | — | 78 7/8 | 79 | 45 25 | 45 25 |
| 186 | 187 | — | — | 78 5/8 | 79 | 45 | 45 25 |
| 185 | 185 | — | — | 78 5/8 | 79 | — | — |
| 125 b. | | 000 b. | | 2.700 b. | | 8.000 h. | |
| Calme | | Calme | | Calme | | Calme | |

| CAFÉS Cote de 4 Jour | Préc. | MOIS | COTONS C. de clôt Préc. | Jour |
|---|---|---|---|---|
| 6 35 | 6 35 | Courant | 768 | 771 |
| 6 40 | 6 40 | Mai-Juin | 765 | 767 |
| 6 50 | 6 45 | Juin-Juill | 760 | 761 |
| 6 55 | 6 50 | Juil.-Août | 754 | 757 |
| 6 60 | 6 55 | Août-Sep | 728 | 731 |
| 6 65 | 6 60 | Sept.-Oct | 691 | 692 |
| 6 65 | 6 60 | Oct.-Nov. | 674 | 675 |
| 6 70 | 6 5 | Nov.-Déc | 6 7 | 6 7 |
| 6 73 | 6 68 | Déc.-Jan. | 664 | 665 |
| 6 76 | 6 72 | Jan.-Fév. | 663 | 664 |
| 6 83 | 6 7 | Mars-Av. | 660 | 662 |
| 6 79 | 6 78 | Avril-Mai | — | — |
| 2.000 s. | | Tend. | 12.000 b. | |
| Soutenu. | | Ventes | Soutenu. | |

**NEW-YORK**

| MOIS | Précéd. | 1re Ann | 2e Ann | 3e Ann |
|---|---|---|---|---|
| Mai | 14.81 | 14 85 | 14 90 | ..... |
| Juillet | 14.62 | 14.68 | 14.73 | ..... |
| Août | 14.00 | 14.06 | 14.03 | ..... |
| Octobre | 12.39 | 12.73 | 12.73 | ..... |
| Décembre | 12.52 | 12.54 | 12.55 | ..... |

**Roubaix-Tourcoing.** — Laines. — Affaires traitées à la corbeille :

Matin. — 10.000 k. à 6,30. Mai. — 10.000 k. à 6,22 ½. Juillet. — 20.000 k. à 6,12 ½. Septembre. — 15.000 k. à 6,15. Idem. — 10.000 k. à 6,02 ½. Novembre. — 20.000 k. à 5,97 ½ Décembre. — 10.000 k. à 6.00. Idem. — Total : 95.000 k.

Soir. — 15.000 k. à 6.27 ½. Juin. — 5.000 k. à 6.22 ½. Juillet. — 15.000 k. à 6,17 ½. Août. — 5.000 k. à 6.20. Idem. — 5.000 k. à 6,15. Septembre. — 5.000 k. à 6.07 ½. Octobre. — 5.000 k. à 5,95. Janvier. — Total : 50.000 k.

Dernier N° 3962.

Demain Cote officielle à midi, à Roubaix.

**DERNIERS TÉLÉGRAMMES**

Communiqué par MM. J. et H. CHARLET

**New-York.** — Cotons. — Recettes probables 13.000


L'Imprimerie de la *Croix du Nord*

se charge de l'exécution rapide et soignée de

Têtes de Lettres, Factures, Mémorandums,